



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200720-2020_161-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Affichage : 29/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/161
Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2020 -Budget
de la régie du port de plaisance

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le budget de l'exercice 2020 de la régie du port s'élève à la somme de **7 857 896.08 €** et se décompose comme suit :

- **Section fonctionnement : 5 449 286.86 €**
- **Section investissement : 2 408 609.22 €**

Ce projet de budget soumis à l'approbation du Conseil Municipal se décompose de la manière suivante et les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice ainsi que les reports et les résultats de l'exercice précédent.

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	847 700.00	Chap. 70	Prestations de services	815 000.00
Chap. 012	Charges de personnel	715 000.00	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	510 000.00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	16 000.00	Chap. 78	Reprises sur provisions	60 000.00
Chap. 66	Charges financières	68 690.00			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	10 000.00			
Chap. 68	Dotations aux provisions	10 000.00			
Total Dépenses réelles		1 667 390.00	Total Recettes réelles		1 385 000.00
Chap. 023	Virement vers la section invest.	398 556.22			
Chap. 042	Opérations d'ordre	342 663.00	Chap. 002	Résultat n-1 reporté	1 023 609.22
Total Dépenses		2 408 609.22	Total Recettes		2 408 609.22

Section Investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes	260 000.00	Chap. 16	Emprunts et dettes	4 100 000.00
Chap. 21	Installations et acquisitions de matériel	170 386.00			
Chap. 23	Travaux de bâtiment et matériels techniques	5 018 900.86			
Total Dépenses réelles		5 449 286.86	Total Recettes réelles		4 100 000.00
			Chap. 021	Virement de la section de fonct.	398 556.22
			Chap. 040	Opérations d'ordre	342 663.00
			Chap. 001	Excédent d'invest. Reporté n-1	608 067.64
Total Dépenses		5 449 286.86	Total Recettes		5 449 286.86

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter le budget primitif de la régie du port de plaisance pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie,

Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020 -144),
- Le vote du compte administratif 2019 intervenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020 -137),
- Le vote des affectations des résultats du compte administratif 2019 (délibération 2020-143)

Vu la maquette financière et le rapport présentés par Monsieur le Délégué aux finances,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

Considérant que le projet de budget primitif 2020 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE et ADOPTE

Le budget primitif 2020 du budget de la régie du port de plaisance.

VOTE

Par 40 voix pour et 8 voix contre

Vote(s) contre : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI